

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraisant le

SAMEDI MATIN

ET

Paraisant toutes les Matières

Publiées pendant le Semaine

Dans l'Édition Quotidienne.

Édition Hebdomadaire

AD \$3 00

Mots 1

Quatre Mois 10

Abonne à la Semaine avc

les Porteurs et le Marchand

de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des

matières politiques, litté-

raires et locales.

Des dépêches Télégraphiques

complètes de tous les points

des États-Unis et de l'é-

tranger;

Un Bulletin Maritime;

Écrite des Navires en par-

tance dans les ports étran-

gers et américains pour la

Nouvelle-Orléans;

Facilité des Navires dans le

port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée

des trains de chemins fer

des ports de départ des bateaux

à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

323 - CHARTRES - 323

L'ÉDITION

HEBDOMADAIRE,

Paraissant en un seul numéro

toutes les nouvelles de la

semaine, compte beaucoup

d'abonnés et de lec-

teurs en Europe.

Bureaux et Ateliers,

323 RUE DE CHARTRES,

Entre Canal et Bienville

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE ELEVE

SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN

COIN DES RUES MOSS ET DE SOTO.

Succession de Willis E. Roux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 64 749.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Plombiers, Plâtres, Peintres, etc. — Bureau No 802

sur le boulevard de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union,

en vertu de et conformément à un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

W. B. SOMMERVILLE, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, a autorisé et

ordonné que le dit cottage, situé au coin des rues Moss et de Soto, soit vendu au plus offrant et

le plus soulevé, le mardi 10 octobre 1905, à 11 heures de l'après-midi, par le dit Juge de la Cour

Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, au plus offrant et le plus soulevé, par le dit Juge de la

VENTES A L'ENCAN

W. R. Metzler.

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, 12 octobre, à 11 heures A. M.

25 vaches, 4 chevaux, 2 charrettes à lait,

1 charrette à fourrage, 2 juments, 3 juments

de travail, 1 cheval et tout ce qui

appartient à une exploitation.

Conditions de la vente: Sans limite. Jusqu'à

\$100, comptant; au-dessus de \$100, 50 jours

de crédit avec billets endossés à la satisfaction

du vendeur. Le plus fort acquiesce

aux conditions.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau, 212 3/4 rue Carondelet.

8 oct - 9 10 11 12

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERcredi, 11 octobre, à 11 heures A. M.

42 vaches (quelques-unes avec veaux), 1

charrette à fourrage, 1 charrette à

lait, 1 charrette à fourrage, 3 charrettes

à deux roues, 2 juments, 3 juments

de travail, 1 cheval et tout ce qui

appartient à une exploitation.

Conditions de la vente: Sans limite. Jusqu'à

\$100, comptant; au-dessus de \$100, 50 jours

de crédit avec billets endossés à la satisfaction

du vendeur. Le plus fort acquiesce

aux conditions.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau, 212 3/4 rue Carondelet.

8 oct - 9 10 11

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERcredi, 11 octobre, à 11 heures A. M.

42 vaches (quelques-unes avec veaux), 1

charrette à fourrage, 1 charrette à

lait, 1 charrette à fourrage, 3 charrettes

à deux roues, 2 juments, 3 juments

de travail, 1 cheval et tout ce qui

appartient à une exploitation.

Conditions de la vente: Sans limite. Jusqu'à

\$100, comptant; au-dessus de \$100, 50 jours

de crédit avec billets endossés à la satisfaction

du vendeur. Le plus fort acquiesce

aux conditions.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau, 212 3/4 rue Carondelet.

8 oct - 9 10 11

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERcredi, 11 octobre, à 11 heures A. M.

42 vaches (quelques-unes avec veaux), 1

charrette à fourrage, 1 charrette à

lait, 1 charrette à fourrage, 3 charrettes

à deux roues, 2 juments, 3 juments

de travail, 1 cheval et tout ce qui

appartient à une exploitation.

Conditions de la vente: Sans limite. Jusqu'à

\$100, comptant; au-dessus de \$100, 50 jours

de crédit avec billets endossés à la satisfaction

du vendeur. Le plus fort acquiesce

aux conditions.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau, 212 3/4 rue Carondelet.

8 oct - 9 10 11

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERcredi, 11 octobre, à 11 heures A. M.

42 vaches (quelques-unes avec veaux), 1

charrette à fourrage, 1 charrette à

lait, 1 charrette à fourrage, 3 charrettes

à deux roues, 2 juments, 3 juments

de travail, 1 cheval et tout ce qui

appartient à une exploitation.

Conditions de la vente: Sans limite. Jusqu'à

\$100, comptant; au-dessus de \$100, 50 jours

de crédit avec billets endossés à la satisfaction

du vendeur. Le plus fort acquiesce

aux conditions.

W. R. METZLER, Encanteur.

Bureau, 212 3/4 rue Carondelet.

8 oct - 9 10 11

Laiterie de John Grethel.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERcredi, 11 octobre, à 11 heures A. M.

42 vaches (quelques-unes avec veaux), 1

charrette à fourrage, 1 charrette à

VENTES A L'ENCAN

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE

DOUBLE

PREQUE NEUF.

Nos 4318 et 4320 RUE DU CANAL.

Terrain 50x139 pieds.

Lot vacant sur la rue

S. Hennessy.

30x125 pieds.

A l'enchère publique, JEUDI, le

12 octobre 1905, à 11 heures de l'après-midi,

par HARRY H. HODGSON, Encanteur,